

# Eviter la faute inexcusable de l'employeur



**Public :** Acteurs RH – Directeurs – Juristes – Managers – Opérationnels - Responsables paie - Comptables – Chefs de services



**Durée :** 1 jours (07h)



**Pré Requis :** Aucun prérequis exigé. Ces formations sont destinées aux personnes confrontés à l'application du droit social au quotidien souhaitant maîtriser son application et ses évolutions.



## **Objectifs de la formation :**

- Comprendre ce que recouvre la notion de faute inexcusable
- Connaître la procédure de reconnaissance de la faute inexcusable
- Connaître les conséquences de la reconnaissance de la faute inexcusable



## **Méthodes et Moyens pédagogiques**

- Une formation sur mesure
- Partage des connaissances et des expériences
- Présentation pratique, pragmatique et opérationnelle
- Support pédagogique téléchargeable sous format pdf. Après la formation
- Apprentissage interactif et ludique
- Evaluation des formations par les stagiaires
- Attestation de fin de formation

# Eviter la faute inexcusable de l'employeur



## Modalités

- ↘ Questionnaire avant la formation pour connaître leurs attentes
- ↘ Consultant(e)s sélectionnés pour leurs compétences pédagogiques, expertise métier et expériences professionnelles.



## LES + NMCG

- ↘ Une formation participative
- ↘ Une formation pratique
- ↘ Une formation sur mesure
- ↘ Des interlocuteurs dédiés pour répondre à vos interrogations



**Lieu :** Salle de formation dans le bureau organisateur



**Accessibilité:** NMCG est particulièrement sensible à l'intégration des personnes en situation de Handicap. Contactez-nous afin d'étudier les possibilités de compensation disponibles.



**Délais d'accès :** Les formations sont programmées tout au long de l'année



**Tarif :** 1500 €/stagiaires Pour les formations nous à la demande intra-entreprises nous consulter



**Contact: Nicolas VINCENT**

Mail. [vincent@nmcg.fr](mailto:vincent@nmcg.fr) – Tél.01 70 61 61 61

## QU'EST-CE QUE LA FAUTE INEXCUSABLE ?

- ↘ Une définition jurisprudentielle
- ↘ Le pendant de l'obligation de sécurité de résultat de l'employeur
- ↘ L'identification du responsable

## QUELLE EST LA PROCEDURE DE RECONNAISSANCE ?

- ↘ Le principe : la charge de la preuve incombant à la victime
- ↘ L'exception : la présomption de faute inexcusable
- ↘ Une reconnaissance limitée dans le temps
- ↘ L'incidence d'une décision pénale
- ↘ Le préalable facultatif de conciliation devant la CPAM
- ↘ La procédure contentieuse

## QUELLES SONT LES CONSEQUENCES DE LA RECONNAISSANCE ?

- ↘ Pour la victime ou les ayants-droits : majoration de la rente ou du capital / réparation intégrale des préjudices ?
- ↘ Pour l'employeur : cotisations supplémentaires / remboursement des prestations et indemnités dues à la victime par la CPAM / indemnisation des préjudices de la victime ?
- ↘ Assurance contre les conséquences financières